



ensa paris



la villette

HESAM UNIVERSITÉ

Post Master International Recherches en Architecture

RÈGLEMENT DES ÉTUDES

OBJET DE LA FORMATION	2
CONDITIONS D'ADMISSION	2
Capacité d'accueil	2
Jury d'admission	3
DROITS D'INSCRIPTION	3
Modalités de paiement	3
Réinscription	3
ORGANISATION DE L'ENSEIGNEMENT	3
Tronc Commun	3
Immersion dans les laboratoires	4
Durée des études	4
CONTRÔLE DES CONNAISSANCES et JURYS	4
Contrôle des connaissances	4
Le redoublement	4
Remise des travaux écrits et soutenances	5
Communication aux étudiants des résultats des évaluations	5
Cas des absences ou de travaux non rendus	5
STAGES DE RECHERCHE	5

OBJET DE LA FORMATION

Pour se former aux techniques de la recherche, l'ENSAPLV a créé en 2012 un Post-Master ayant pour objectif d'initier aux actions, aux outils et aux milieux de la recherche en architecture, en accompagnant l'écriture d'un projet de thèse et la recherche de financements. Celui-ci est un enseignement de troisième cycle qui se définit comme une porte d'entrée interdisciplinaire favorisant l'inscription en doctorat d'architecture et/ou, préparant à de nouvelles méthodes pratiques de l'architecture, de l'urbanisme et du paysage pour le développement de compétences professionnelles mobilisant des savoirs et des savoir-faire de la recherche. C'est un parcours recherche qui s'éloigne des formations initiales professionnalisantes traditionnelles. Il s'apparente à une formation continue, organisée tous les vendredis, constituant une forme de césure pour des professionnels.

CONDITIONS D'ADMISSION

Sont recevables les candidatures vérifiant a minima les conditions suivantes :

Être titulaire d'un diplôme européen de niveau M2, ou équivalent, ou d'un diplôme étranger de rang équivalent, sanctionnant un cursus dans un domaine adapté.

Deux sessions d'admission sont organisées chaque année universitaire, en juin et en septembre. La liste des pièces à fournir pour la candidature est communiquée sur le site internet de l'ENSAPLV et de la formation.

La candidature se fait à travers un dépôt en ligne, sur une plateforme de l'ENSAPLV, d'un dossier constitué de :

- Un formulaire à compléter en ligne
- Un curriculum vitæ
- Une lettre de motivation (1 page)
- Une esquisse de projet de recherche, entre 3 et 5 pages maximum, précisant:
 - Le champ d'investigation pressenti et éventuellement le laboratoire d'accueil envisagé (si connu d'avance),
 - l'objet d'étude,
 - les questions posées,
 - les méthodes envisagées (techniques de recherche et références architecturales, urbaines et paysagères engagées)
 - un début de bibliographie
- Un scan du (ou des) diplôme(s) obtenu(s), avec traduction française officielle pour les diplômes en langue étrangère.
- Une attestation de maîtrise de la langue française pour les étudiant.e.s étranger.e.s non francophones (cf. formulaire [Niveau Français requis](#) à télécharger)
- Pour les étudiant.e.s de nationalité extra-européenne demeurant en France, un scan de la carte de séjour (une carte de séjour stagiaire n'est pas valable)
- Pour les étudiant.e.s ressortissants d'un pays partenaire de Campus France, le numéro d'identifiant de Campus France

Les candidat.e.s de nationalité extra-européenne ne peuvent candidater qu'à la première session de candidature (en Juin) pour des motifs liés aux délais administratifs d'obtention des visas.

Capacité d'accueil

La formation peut accueillir de 30 à 70 étudiants chaque année universitaire.

Jury d'admission

Le jury d'admission est composé du Bureau du Post-master Recherches en Architecture dont sont membres les responsables des immersions dans les laboratoires.

Avant l'évaluation scientifique des dossiers, une admissibilité préalable est faite par le.la responsable administratif.ve de la formation selon les conditions énoncées plus haut.

Chaque dossier admissible est par la suite évalué par les enseignant.e.s–chercheurs.euses et débattu à chaque séance plénière de sélection.

A la suite des sessions de candidatures et des séances plénières de sélection, la liste des admis.es est publiée en ligne sur le site de la formation et transmise à le.la responsable administratif.ve de la formation.

DROITS D'INSCRIPTION

Le montant des droits d'inscription est établi par le Conseil du Post-Master Recherches en Architecture et voté par le CA de l'ENSA Paris La Villette. Il s'élève à 1200€/an.

Modalités de paiement

Les droits d'inscription sont à régler à l'ENSAPLV lors de l'inscription ; ils doivent avoir été honorés lors de la rentrée du Post-Master.

Réinscription

Une réinscription d'une année est possible dans le cadre d'un redoublement, comme spécifié ci-dessous. Les modalités de suivi de cette deuxième année sont établies et décidées par le bureau du Post-Master.

ORGANISATION DE L'ENSEIGNEMENT

L'enseignement se déroule sur 32 semaines (éq. 224 heures), à l'ENSAPLV – site ARDENNES (23, rue des Ardennes, 75019), et les ressources pédagogiques accessibles à l'ENSAPLV – site FLANDRE (144, rue de Flandre, 75019 Paris) pour tous les étudiants inscrits au Post-Master.

L'enseignement est dispensé sous la forme suivante :

- Tronc commun
- Immersion dans les laboratoires

Tronc Commun

La partie Tronc Commun (entre 42h et 53h) a lieu dans le premier semestre.

Elle se structure autour de :

- **1 séance inaugurale**, la première journée de la formation, comprenant une conférence d'un chercheur reconnu le matin et la présentation de l'équipe pédagogique, de la formation et des immersions l'après-midi.
- **2 séances "collectives"** et d'échange autour des sujets des étudiants : la première au début de l'année (½ journée) consistant au lancement de sujets et la deuxième (1j et ½), au printemps, en la présentation des posters.
- **1 séance (½ journée) "Financer sa thèse"** comprenant la présentation des diverses sources de financement existantes pour la thèse et la rencontre avec certains représentants d'institutions qui soutiennent la recherche doctorale.

- **A minima 6 séances**, chacune équivalant à une 1/2 journée complète (3h30) et organisée par chaque immersion, sont regroupées en trois journées thématiques formant le **Séminaire transversal**.
- **A minima 6 séances**, chacune équivalant à une 1/2 journée complète (3h30) et organisée par chaque immersion, forment le cycle "**Rencontres et débats**".

Immersion dans les laboratoires

La partie "Immersion dans le laboratoire" (entre 171 et 182 heures) est gérée en parallèle par les six laboratoires de recherche qui proposent un programme, des questionnements, des outils de recherche spécifiques en début d'année (première séance).

Durée des études

La durée normale d'études est d'une année universitaire, année composée de 2 semestres. La formation a lieu durant les deux semestres, une fois par semaine, le vendredi toute la journée.

CONTRÔLE DES CONNAISSANCES et JURYS

Contrôle des connaissances

Les acquis de l'enseignement sont évalués selon les critères suivants :

- Assiduité et participation (tronc commun et immersion)
- Présentation d'un poster à mi-parcours
- Soutenance d'un mémoire ou d'un projet de thèse

L'assiduité au **Tronc commun et à chaque immersion est évaluée** à travers un carnet de présence à toutes les séances.

La présentation de posters est obligatoire et organisée chaque année au printemps. Chaque étudiant.e présente face à la promotion et à l'ensemble de l'équipe enseignante son poster qui est commenté par la suite.

L'évaluation du mémoire ou du projet de thèse se fait devant un jury composé a minima de trois enseignant.e.s-chercheur.euses., dont un.e extérieur.e à l'immersion, reconnu.e pour son expertise dans le domaine du mémoire ou du projet de thèse concerné.

Chaque immersion en fin d'année évalue le parcours complet de l'étudiant.e (Tronc Commun et Immersion).

L'évaluation académique du Post-Master, basée sur une note sur 20, est délivrée suite à la remise d'un mémoire et à sa soutenance, et donne lieu à l'attribution d'une mention.

La note minimale pour valider la formation est de 10/20.

Le redoublement

Il est possible après accord des responsables des immersions et implique le paiement de nouveaux droits d'inscription.

Un étudiant qui redouble ne doit pas représenter un dossier de candidature. Sa réinscription est présentée et débattue dans la deuxième séance plénière de sélection (en septembre de chaque année) par le responsable de l'immersion concernée.

Le bureau du Post-Master établit les conditions du redoublement.

Remise des travaux écrits et soutenances

La date limite de remise du mémoire ou du projet de thèse est notifiée aux étudiants par le.la responsable de chaque immersion.

La date de soutenance du mémoire ou du projet de thèse est arrêtée par le Bureau du Post-Master. La soutenance est publique et a lieu en septembre.

Un délai supplémentaire de soutenance du mémoire ou du projet de thèse pourra exceptionnellement être accordé par le.la responsable de l'immersion, en accord avec le Bureau du Post-Master, le cas échéant. Le délai accordé pourra s'étendre jusqu'à début décembre de l'année universitaire en cours.

Communication aux étudiants des résultats des évaluations

Les résultats des soutenances sont communiqués par les responsables des immersions.

Cas des absences ou de travaux non rendus

Toute absence non justifiée à la séance de présentation des posters est éliminatoire.

La présence aux enseignements (Tronc commun et immersion) est obligatoire.

Cependant, un maximum de 4 demi-journées d'absences justifiées pour le Tronc commun, et 4 demi-journées d'absences justifiées pour l'Immersion peut être concédé.

STAGES DE RECHERCHE

Il est possible pour un.e étudiant.e inscrit.e à cette formation, de réaliser **un stage de recherche en lien avec le sujet de son mémoire ou de son projet de thèse, dans une institution de recherche reconnue extérieure à l'ENSAPLV** (laboratoire de recherche (ENSA ou Université ou CNRS), centre d'archives, milieu de l'édition, futur partenaire Cifre, musées, services de Ministères...).

Le stage de recherche (de 4 jours par semaine) ne pourra pas être effectué le vendredi.

Le.la responsable de l'immersion devient le tuteur.trice pédagogique de ce stage de recherche et veille à sa conduite et au contexte scientifique d'accueil.

A la fin du stage de recherche, un rapport succinct devra être produit. Il pourra être intégré dans les annexes du mémoire.